Factsheet

Europe Sustainable Fund

30/09/2026

Caractéristiques du fonds d'assurance

Nom	Europe Sustainable Fund
Date de création	07/04/2000
ISIN	BE0389180168
Devise de référence	EUR
Gestionnaire	P&V Group
Valeur nette	32,88
Type de profil	Dynamique
Frais de gestion	0,50%

Caractéristiques du fonds sous-jacent

Nom	DPAM B Equities Eur Sust B € Cap
Date de création	31/12/2002
ISIN	BE0940002729
Devise de référence	EUR
Gestionnaire	Degroof Petercam Asset Management
SFDR	ART. 8
Volatilité	13,63%
TER sous-jacent	1,76%

Classe de risque

1	2	3	**4**	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement est calculé selon la méthodologie PRIIPS basée sur les cinq dernières années (ou du fonds sous-jacent)

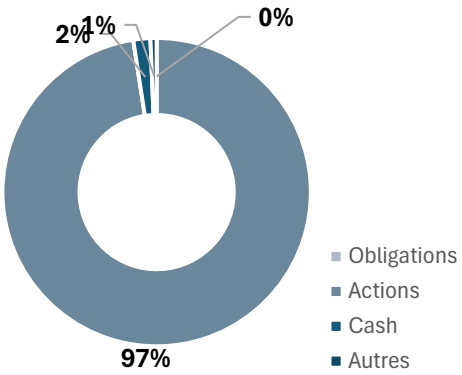
Morningstar durabilité

●●●●

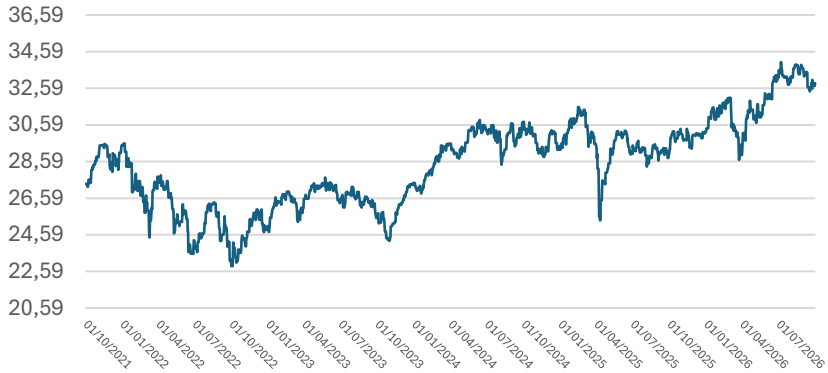
Morningstar overall rating

★★★

Composition



Cours



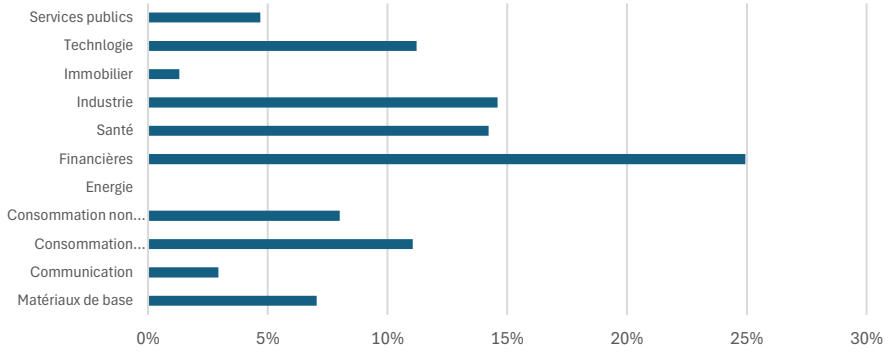
Répartition géographique actions

Europe	95,98%
Amérique du nord	3,38%
Asie	0,65%

Type d'obligations

Entreprises	0,00%
Gouvernement	0,00%

Répartition sectorielle des actions



TOP 10

ASML Holding NV	5,65%
Nestle SA	4,00%
Schneider Electric SE	3,83%
Banco Santander SA	3,37%
Roche Holding AG Ordinary Shares new	3,35%
L'Oreal SA	3,18%
Intesa Sanpaolo	3,05%
Air Liquide SA	2,84%
ABN AMRO Bank NV	2,79%
AstraZeneca PLC	2,70%

Rendements

YTD	1 An	3 Ans	5 Ans	10 Ans
8,15%	13,13%	8,72%	3,79%	3,79%

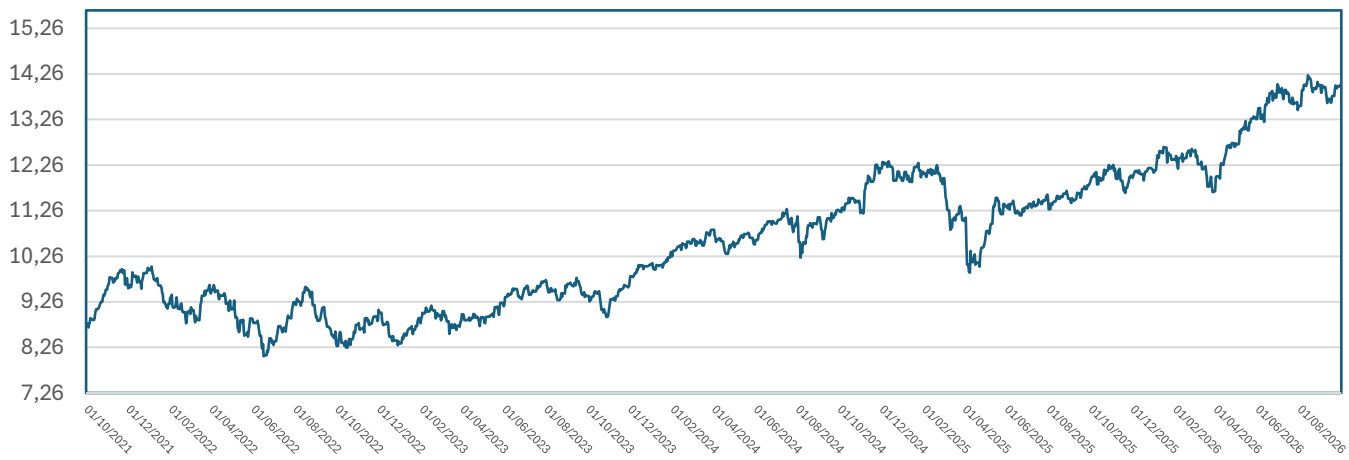
2025	2024	2023	2022
3,97%	6,64%	9,40%	-15,04%

Factsheet

Europe Sustainable Fund

30/09/2026

Cours du fonds sous-jacent



Rendements (fonds sous jacent)

YTD	1 An	3 Ans	5 Ans	10 Ans	2025	2024	2023	2022
8,01%	12,17%	8,85%	4,20%	8,45%	4,03%	7,63%	11,37%	-15,40%

Politique d'investissement (fonds sous jacent)

Le Europe Sustainable Fund - code ISIN BE0389180168 vise à obtenir le rendement total le plus élevé possible avec une volatilité telle que définie dans la classe de risque 4. Pour cela, les actifs du fonds d'investissement interne sont investis à 100 % dans le fonds d'investissement sous-jacent DPAM Invest B - Eq Europe Sustainable (BE0940002729) géré par Degroof Petercam Asset Management.

Le fonds investit dans des actions d'entreprises européennes répondant à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les autres entreprises appartenant à l'univers d'investissement susmentionné et qui détiennent en Europe une part importante de leurs actifs, activités, centres de profit ou de décision sont assimilées à ces entreprises. Le fonds sous-jacent peut également investir dans tous les titres donnant accès au capital des sociétés susmentionnées. Le fonds peut détenir des liquidités supplémentaires ou temporaires sous la forme de comptes à vue, de dépôts ou de titres. Le fonds sous-jacent investit au maximum 10% de ses actifs dans des organismes de placement collectif ouverts. La valeur nette du fonds d'investissement interne est égale à la valeur des actifs sous-jacents qui le composent, après déduction des frais de gestion. La valeur de l'unité est égale à la valeur nette du fonds divisée par le nombre d'unités dont le fonds est alors composé.

Informations importantes

Le risque financier des fonds de placement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Vivium ne garantit aucune obligation de résultat en termes de rendement. La présente fiche est purement informative et ne fait pas partie du contrat d'assurance. Vivium intervient en qualité de distributeur du fonds de placement de l'assureur, ne dispense aucun conseil de placement et n'émet aucune offre d'achat ou de vente.

Les performances chiffrées de rendement et les graphiques de la VNI tiennent compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds d'investissement, mais pas des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe.

Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

Pour de plus amples informations relatives au fonds de placement, nous vous renvoyons au règlement de gestion sur www.vivium.be disponible gratuitement sur simple demande auprès de Vivium. Pour toute réclamation, veuillez vous adresser au service Gestion des plaintes de Vivium, rue Royale 151, 1210 Bruxelles, tél. : 02/250.90.60, e-mail : plainte@vivium.be ou, à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as. Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.